

ANNEXE F

Méthodologie employée pour l'indice de gouvernement numérique de l'OCDE

L'indice de gouvernement numérique de l'OCDE (DGI) mesure la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur les stratégies de gouvernement numérique, adoptée le 15 juillet 2014. La recommandation appelle à un changement de paradigme en faveur d'une administration numérique, plutôt qu'électronique, qui permettrait de rapprocher les administrations des citoyens et des entreprises, grâce à l'adoption d'approches stratégiques dans l'utilisation des technologies et des données numériques qui favorisent l'ouverture, le fonctionnement participatif et la capacité d'innovation des administrations (OCDE, 2014^[1]).

L'indice DGI s'appuie sur les travaux menés de longue date par l'OCDE, qui recommandent aux autorités publiques d'établir des stratégies d'utilisation des technologies et des données numériques afin d'améliorer les services publics, de permettre un fonctionnement concerté, mais aussi de renforcer la confiance dans les institutions publiques, conformément au cadre d'action de l'OCDE sur l'administration numérique (DGPF). Ce cadre est un instrument d'action destiné à aider les autorités publiques à concevoir et mettre en œuvre les politiques nécessaires à l'acquisition des compétences numériques. Il définit la méthodologie à employer et le périmètre de l'enquête à réaliser pour cet indice, en couvrant les six dimensions de la maturité numérique dans le secteur public.

- *La conception numérique* : lorsque les autorités publiques exploitent les technologies numériques et régissent leur utilisation dans le but de repenser et reconcevoir les processus, simplifier les procédures et établir de nouvelles formes de communication et d'engagement auprès des parties prenantes.
- *Le secteur public fondé sur les données* : lorsque les autorités publiques considèrent les données comme un actif stratégique et établissent des mécanismes de gouvernance, d'accès, de partage et de réutilisation des données, au bénéfice de l'amélioration des processus décisionnels, de la conception des services et de leur fourniture.
- *L'administration plateforme*: lorsque l'administration publique déploie un large éventail de plateformes, de normes et d'outils pour promouvoir l'intégration et la cohérence dans le secteur public ainsi que pour aider les équipes à placer les besoins des usagers au cœur de la conception et de la prestation des services.
- *L'ouverture par défaut* : lorsque l'administration publique ouvre ses données et ses processus décisionnels (y compris les algorithmes), dans les limites de la législation en vigueur et en respectant l'équilibre avec l'intérêt national et l'intérêt général.

- Le *fonctionnement axé sur l'utilisateur* : lorsque l'administration publique élabore des processus, des services et des politiques en tenant compte d'abord des besoins des usagers et de l'accessibilité et qu'elle adopte à cet effet des mécanismes inclusifs.
- La *proactivité* : lorsque l'administration publique anticipe et apporte des réponses rapides aux besoins des citoyens, évitant ainsi la nécessité de mettre en œuvre des processus fastidieux pour la fourniture de services et de données.

Sur la base du cadre d'action, un indice composite (DGI) a été créé, composé de ces six indicateurs de même pondération (1/6 chacun). Le DGI comporte en outre quatre axes transversaux pour une analyse qualitative de l'exhaustivité des réformes de l'administration numérique dans tous les pays participants : *approche stratégique, leviers d'action, mise en œuvre et suivi*. Les données pour la première édition (pilote) du DGI ont été recueillies dans le cadre de l'enquête de l'OCDE sur l'administration numérique 1.0, y compris les réponses de 33 pays (29 pays Membres de l'OCDE et 4 partenaires clés)¹.

Analyses statistiques

Les analyses statistiques ont confirmé que les 210 items inclus dans les six dimensions mesurent les concepts sous-jacents. Les résultats obtenus à partir des analyses statistiques ont justifié la nécessité de discuter des différences entre les pays, à la fois avec les scores composites et les scores de dimension.

Quatre types d'analyses statistiques ont été réalisés afin de garantir les niveaux les plus élevés de fiabilité et de validité de l'indice DGI. Des statistiques descriptives pour analyser la distribution des scores des dimensions. Aucun élément a une valeur moyenne de 0.0 ou 1.0. La validité de tous les items inclus dans les scores composites a par ailleurs été confirmée. Des coefficients de corrélation entre les scores de chaque item et les scores des dimensions ont été calculés afin de vérifier la validité conceptuelle. La corrélation polysérielle² a été employée lorsque le nombre de catégories pour un item était inférieur à 4. Dans tous les autres cas, c'est la corrélation de Pearson³ qui a été retenue. Les items dont les coefficients de corrélation étaient inférieurs à 0.1 ont été réaffectés ou supprimés (Ubaldi and Okubo, 2020^[2]).

Les coefficients alpha de Cronbach (α) (calculés pour vérifier la fiabilité des scores de dimension) ont confirmé la cohérence interne de toutes les dimensions (le coefficient s'est établi entre 0.67 pour la dimension *Ouverture par défaut* et 0.91 pour la dimension *Conception numérique*). La corrélation entre les dimensions a également été analysée. Les corrélations se situaient entre 0.20 pour les dimensions *Ouverture par défaut* et *Proactivité* et 0.84 pour les dimensions *Fonctionnement axé sur l'utilisateur* et *Conception numérique*, impliquant que les dimensions mesurent les concepts associés. Cela a confirmé la validité conceptuelle de l'enquête sur l'administration numérique 1.0. Enfin, les coefficients de corrélation entre le score composite et les scores des dimensions ont confirmé que ces dernières mesurent des aspects comparables avec le score composite, avec des coefficients de corrélation situés entre 0.65 pour *Ouverture par défaut* et 0.93 pour *Fonctionnement axé sur l'utilisateur* (Ubaldi and Okubo, 2020^[2]).

Autres points de repère internationaux

L'utilisation des technologies et données numériques dans le secteur public suscite également l'intérêt d'autres organisations internationales et multilatérales, et plus particulièrement en ce qui concerne l'évaluation de l'avancement et de la progression des services en matière d'administration électronique et la disponibilité des services publics numériques. Trois initiatives se démarquent : l'enquête de l'E-gouvernement des Nations Unies, le Benchmark sur l'eGovernment et l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI) de la Commission européenne.

L'enquête de l'E-gouvernement est un indice composite quantitatif développé de longue date par les Nations Unies pour évaluer le niveau de préparation et la capacité des organismes du secteur public à fournir des services numériques, sur la base d'une évaluation des sites Web, de l'infrastructure de télécommunication et de la dotation en ressources humaines.

La Commission européenne a progressé dans ses travaux d'évaluation des services numériques grâce à deux instruments. Premièrement, le Benchmark sur l'eGovernment basé sur la déclaration ministérielle de Tallinn de 2017, la vision du marché unique numérique et les objectifs plus généraux de l'UE pour 2020. Il s'agit d'un instrument de suivi de la Commission européenne, conçu pour fournir des données sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le secteur public. Il évalue notamment la maturité des services publics en termes de primauté accordée aux usagers (disponibilité de services en ligne), de transparence (mise en œuvre de procédures de service transparentes), de services transfrontaliers et d'utilisation d'outils technologiques clés.

Deuxièmement, l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI). Celui-ci permet à la CE de mesurer le rôle plus large des technologies et des données numériques dans les pays de l'UE. L'indice DESI comporte cinq dimensions permettant d'évaluer la performance numérique de l'Europe, avec une dimension dédiée à la disponibilité des services publics via des canaux numériques, mais aussi la connectivité, le capital humain, l'utilisation des services Internet et l'intégration des technologies numériques.

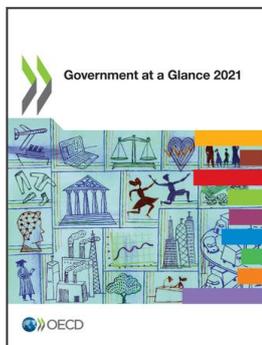
À la différence d'autres initiatives, l'indice DGI évalue le principe de « conception numérique », lorsque les technologies numériques sont systématiquement appliquées au bénéfice de l'amélioration des politiques, des services et des processus, élargissant ainsi l'éventail des options dont disposent les citoyens pour échanger avec l'administration, indépendamment du mode de communication privilégié (numérique ou non). L'indice DGI et la vision de l'OCDE sur le gouvernement numérique et les données du secteur public reconnaissent l'importance de disposer d'outils et de mécanismes communs pour exploiter tout le potentiel des technologies numériques, compte tenu de leur capacité à intégrer tous les canaux et organisations. En ce sens, l'indice DGI couvre la mise en œuvre des normes de données et normes numériques transversales, des principes et des outils clés, dans la mesure où ils ont un impact majeur sur les approches, à l'échelle de toute l'administration, d'une conception et d'une prestation cohérentes des services, des opérations relatives au secteur public et des processus décisionnels.

Notes

1. Pour plus d'informations sur le score composite des pays et le score par dimension, consultez le tableau F.1 (Scores de dimension de l'indice du gouvernement numérique, 2019), [<https://doi.org/10.1787/888934265792>].
2. Coefficient de corrélation entre une variable continue et une variable discrète.
3. Coefficient de corrélation entre deux variables continues.

Références

- OCDE (2020), *The OECD Digital Government Policy Framework (DGPF)*. [3]
- OCDE (2014), *Recommandation du Conseil sur les stratégies numériques gouvernementales*, OCDE, Paris, <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0406>. [1]
- Ubaldi, B. and T. Okubo (2020), *OECD Digital Government Index (DGI) : Methodology and 2019 results*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/b00142a4-en>. [2]



Extrait de :
Government at a Glance 2021

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/1c258f55-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « Méthodologie employée pour l'indice de gouvernement numérique de l'OCDE », dans *Government at a Glance 2021*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/ece648f5-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.